

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET D'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE BESANCON CŒUR FRANCHE-COMTE

Enquête publique du lundi 20 avril 2026 9h00 au vendredi 22 mai 2026 à 12h00

Par arrêté n°2026-01 en date du 2 avril 2026, le Président du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté.

Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

Elle permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit le projet d'aménagement stratégique du territoire du SMSCoT pour les 25 prochaines années et en fixe les orientations et les objectifs structurants. Le SMSCoT est un établissement public local dont les membres sont la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Communauté de communes du Val Marnaysien. Le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté recouvre 112 communes.

Date et durée de l'enquête publique, périmètre et siège de l'enquête

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 20 avril 2026 à 9h00, pour une durée de 33 jours soit jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 12h00.**

Le siège de l'enquête publique est fixé à : **La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX**

Le périmètre de l'enquête couvre les 2 collectivités qui composent le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, soit la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) et la Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM).

Composition de la commission d'enquête

Le Tribunal administratif de Besançon a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
Président : Monsieur Gabriel LAITHIER

Membres titulaires : Madame Cécile MATAILLET et Monsieur Dominique MICHAUD

Membre suppléant : Monsieur Bernard VANDAELE

Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- > L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- > Une notice de présentation du dossier d'enquête publique
- > Un registre d'enquête publique
- > Le projet de SCoT composé comme suit :
 - o Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
 - o Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dont le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
 - o Les annexes qui comprennent le diagnostic socio-économique, l'Etat initial de l'environnement, l'Evaluation environnementale, la justification des choix pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientation et d'Objectifs, l'analyse de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers au cours des dix années précédant le projet de Schéma et justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation dans le DOO et le glossaire
- > Le bilan de la concertation
- > Le recueil des avis des personnes publiques associées
- > Le résumé non-technique
- > Les premiers éléments de réponses aux observations formulées par les personnes publiques dans le cadre de la consultation
- > L'ensemble des délibérations inhérentes à la procédure d'élaboration du SCoT

Le dossier comporte le rapport sur les incidences environnementales du projet de révision du Scot ainsi que l'avis de l'autorité environnementale qui pourront être consultés dans les mêmes conditions que les autres pièces du dossier.

Consultation du dossier d'enquête

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- > Sur support papier à La City, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, siège de l'enquête publique et dans chacun des 17 autres lieux d'enquête listés ci-après,
 - > En version numérique sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7272/>
- En version numérique par e-mail sur le site registre numérique : enquete-publique-7272@registre-dematerialise.fr

Les lieux où le dossier peut être consulté sur support papier :

GBM (siège du SMSCoT)	La City, 4 rue Gabriel Plançon	Lundi au Jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30 Vendredi : 8h-12h et 13h30-17h
Hôtel de ville Besançon	2 rue Megevand	Du lundi au vendredi : 8h-18h samedi : 8h-12h
Mairie Saône	26 rue de la Mairie	Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h Samedi : 9h-12h (les semaines impaires)
Mairie Fontain	8 place de l'Eglise	Lundi de 13h30 à 16h30 Mercredi de 9h30 à 12h Vendredi de 14h à 16h30
Mairie Byans sur Doubs	1 place de l'Eglise	Mardi vendredi : 16h30-19h30, samedi : 8h30-11h30
Mairie Saint Vit	3 place de la Mairie	Lundi : 9h30-12h et 13h30-17h30 Du Mardi au Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30 Vendredi et Samedi : 8h30-12h
Mairie Marnay	2 rue Carnot	Lundi au Samedi de 9h à 12h.
Mairie Montferrand-le-Château	45 rue de Besançon	Lundi jeudi : 14h-17h30 Mercredi : 9h-12h/14h-17h30 Vendredi : 14h-17h 1er Samedi du mois : 9h30-11h30
Mairie Lantenne-Vertière	7 rue de la Mairie	Lun : 13h30-17h30 Jeudi : 8h-12h30 : 13h-17h30
Mairie Pouilley-les-Vignes	1 rue de Gray	Lundi au jeudi : 8h-12h15 mercredi jeudi : 13h-17h samedi : 9h-12h
Mairie Emagny	2 place de la Mairie	Lundi au vendredi : 9h-12h et Mardi : 14h-18h
Mairie Marchaux	30 grande rue	Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
Mairie Novillars	Place du 8-Mai-1945	Lundi : 09h00-12h00 et 15h00-18h00 ; Mardi 09h00-12h00 ; Jeudi 09h00-12h00 ; Vendredi 09h00-12h00 et 15h00-17h00

Mairie Recologne	48 grande rue	Lundi et mercredi : 8h45 - 12h vendredi : 14h-17h30
Mairie Montagney	3 rue de Brésilly	Mardi et vendredi : 16h - 18h jeudi : 13h30-17h30
Mairie Tromarey	3 grande rue	Lundi : 8h30-12h
Mairie Miserey-Salines	13 rue du 9 septembre	Lundi : 14h-18h Mercredi vendredi samedi : 9h-12h
Mairie Devecey	5 rue du Village	Lundi Mardi Jeudi : 15h-17h Mercredi Vendredi : 9h-12h

Permanences d'accueil du public

La commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Lundi 20 avril 2026	SMSCoT - La City, 4 rue Gabriel Plançon BESANCON	9h00 - 11h00
Mercredi 22 avril 2026	Mairie de DEVECEY - 5 rue du Village	9h00 - 11h00
Jeudi 23 avril 2026	Mairie de SAINT-VIT - 3 place de la Mairie	14h00 - 16h00
Vendredi 24 avril 2026	Mairie de SAONE - 26 rue de la Mairie	14h00 - 16h00
Mercredi 29 avril 2026	Mairie de MISEREY-SALINES - 13 rue du 9 septembre	9h00 - 11h00
Mercredi 29 avril 2026	Mairie de MARNAY - 2 rue Carnot	10h00 - 12h00
Mercredi 29 avril 2026	Mairie de MONTFERRAND-LE-CHATEAU - 45 rue de Besançon	14h30 - 16h30
Samedi 2 mai 2026	Hôtel de Ville BESANCON - Salle Jean Minjot - 6 rue Megevand	10h00 - 12h00
Lundi 4 mai 2026	Mairie de LANTENNE-VERTIERE - 7 rue de la Mairie	14h00 - 16h00
Mercredi 6 mai 2026	Mairie de RECOLOGNE - 48 grande rue	10h00 - 12h00
Mercredi 6 mai 2026	Mairie de BYANS-SUR-DOUBS - 1 place de l'Eglise	17h00 - 19h00
Lundi 11 mai 2026	Mairie de TROMAREY - 3 grande rue	10h00 - 12h00
Lundi 11 mai 2026	Mairie de FONTAIN - 8 place de l'Eglise	14h00 - 16h00
Mardi 12 mai 2026	Mairie de MONTAGNEY - 3 rue de Brésilly	16h00 - 18h00
Mercredi 13 mai 2026	Mairie de MARCHAUX - 30 grande rue	10h00 - 12h00
Vendredi 15 mai 2026	Mairie de NOVILLARS - 1945 place du 8 mai 1945	15h00 - 17h00
Mercredi 20 mai 2026	Mairie d'EMAGNY - 2 place de la Mairie	9h00 - 11h00
Mercredi 20 mai 2026	Mairie de POUILLEY-LES-VIGNES - 1 rue de Gray	14h00 - 16h00
Vendredi 22 mai 2026	SMSCoT - La City, 4 rue Gabriel Plançon BESANCON	10h00 - 12h00

Recueil des observations et propositions du public

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Par écrit au siège de l'enquête et dans chacun des lieux d'enquête susvisés à l'article 6, sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un commissaire enquêteur ;
- Par écrit (cachet de la poste faisant foi), SMSCoT, La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX 03, à l'attention du Président de la Commission d'enquête du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté ;
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7272@registre-dematerialise.fr
- Par voie numérique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7272/>
- Par écrit ou à l'oral lors des permanences physiques tenues par un membre de la commission d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique, sont consultables sur le registre dématérialisé.

Sauf en cas de demande expresse d'anonymat, toutes les contributions reçues, quel que soit son mode de dépôt, seront mises en ligne sur le site du registre numérique dématérialisé et pourront être ultérieurement résumées dans le rapport d'enquête ou ses annexes mises en ligne après l'enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa commune de résidence.

Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée dans les mêmes conditions, mais avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence si ces derniers sont fournis.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, sur le registre dématérialisé, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc...).

Mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai fixé par l'article 3, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Président de la commission d'enquête remettra le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au SMSCoT ainsi qu'au tribunal administratif.

Ce rapport et ces conclusions motivées seront mis à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- Dans les bureaux du SMSCoT, La City, 4 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Sur le site internet du SMSCoT : <https://www.scot.grandbesancon.fr/>
- Au siège de Grand Besançon Métropole et de la Communauté de communes du Val Marnaysien aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Dans les 18 lieux d'enquête listés ci-dessus.

L'autorité responsable de la procédure d'élaboration du SCoT est le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (SMSCoT), ayant son siège à La City, 4 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX 03.

Des informations peuvent être demandées auprès de Thomas VICHOT, chargé de mission au SMSCoT, par voie postale à l'adresse du SMSCoT.

Le Président,
Jean-Paul MICHAUD

Accès au registre numérique

